

## Stratégie énergétique: quel processus ?

Le Gouvernement a la tâche de définir la politique énergétique cantonale. Il a approuvé le principe de l'élaboration d'une stratégie énergétique cantonale 2035, avec, comme objectifs, la sortie du nucléaire et l'autonomie énergétique maximale du canton.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement met sur pied trois entités:

1. un groupe d'experts mandatés pour accompagner le projet (bureau Weinmann) ;
2. un groupe de travail: services concernés de l'administration ;
3. un groupe d'accompagnement: protection de l'environnement, acteurs du domaine énergie, professionnels du bâtiment, de l'économie, de l'immobilier, communes.

La stratégie énergétique est un sujet très important qui ne pourra que faire l'objet de décisions politiques. La question se pose de savoir comment seront prises les décisions politiques. A notre avis, il est indispensable d'élargir le processus démocratique pour toutes les questions liées à la politique énergétique et environnementale, en y intégrant la société civile.

Si nous regardons un autre projet, le projet « Delémont marée basse », nous constatons qu'il est clairement dit que « le projet ne peut être que collectif ». Nous constatons que pour ce projet le « leadership politique » est tenu par un « comité de pilotage », qui est également l'organe décisionnel. Ce comité de pilotage travaille en étroite collaboration avec un « groupe de concertation », qui intègre les milieux intéressés, les conseillers de ville et la société civile.

Pour une étude aussi importante, qui nous concerne tous, l'élaboration de la stratégie énergétique du canton, nous pensons qu'il est indispensable que les rôles de chacun soient bien définis et que le mode décisionnel soit clair.

**Nous demandons au gouvernement de préciser:**

**Quel est le rôle exact du groupe de travail et du groupe d'accompagnement mis en place dans le cadre de l'élaboration de la stratégie énergétique cantonale 2035 ?**

**Qui formera partie du groupe d'accompagnement ?**

**Des parlementaires ou à tout le moins des représentants des commissions seront-ils intégrés au processus ?**

**Quel est le mode décisionnel adopté ?**

Delémont, le 22 juin 2011

pour le groupe CS-POP et Verts

Emmanuel Martinoli

*[Handwritten signatures and initials]*  
J. P. F. J. P. H. E. M. A. H. O. C. A.